

**RADIO COMMUNAUTAIRE DU
MANITOBA INC.**

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8



Tel.: 204 956 7200
Fax.: 204 926 7201
Toll Free: 800 268 3337
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
201 Portage Avenue - 26th Floor
Winnipeg MB R3B 3K6 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Radio communautaire du Manitoba Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Radio communautaire du Manitoba Inc.** (« l'Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2020 et l'état de l'évolution des actifs nets, l'état des résultats, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 16 février 2021

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État de la situation financière

Au 31 août	2020	2019
	\$	\$

Actif

Actif à court terme

Encaisse	95 785	-
Placements (note 3)	90 651	108 637
Débiteurs (note 4)	46 579	11 194
Subventions à recevoir	5 715	14 746
Intérêts courus	1 244	1 475
Frais payés d'avance	6 248	6 642
	246 222	142 694
Placements affectés (note 3)	23 290	27 841
Immobilisations (note 5)	82 144	93 171
	351 656	263 706

Passif et actifs nets

Passif à court terme

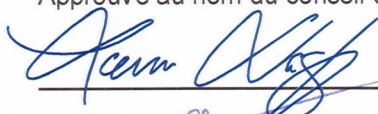
Endettement bancaire (Note 6)	-	6 605
Créditeurs et frais courus	14 914	9 533
Subvention reportées (note 7)	83 874	22 422
	98 788	38 560
Subventions afférentes aux immobilisations (note 8)	31 221	38 846
Prêt CUEC (note 9)	26 785	-
	156 794	77 406

Engagements contractuels (note 10)

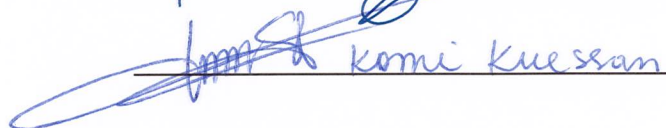
Actifs nets

Administration générale - Non affectés	120 649	104 134
Affectation d'origine interne		
Investis en immobilisations	50 923	54 325
Urgence technologique et d'éventualités	23 290	27 841
	194 862	186 300
	351 656	263 706

Approuvé au nom du conseil d'administration :



administrateur



administrateur

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

	Affectation d'origine interne				2019 Total
	Administration générale Non affectés	Investis en immobilisations	Urgence technologique d'éventualités	2020 Total	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	104 134	54 325	27 841	186 300	175 717
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	16 515	(7 953)	-	8 562	10 583
Transfert interfonds pour achat d'immobilisations	-	4 551	(4 551)	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	120 649	50 923	23 290	194 862	186 300

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 août	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Annonces publicitaires (note 11)	78 588	61 508
Autres	4 042	8 900
Cotisations	2 007	2 347
Intérêts	2 565	3 115
Prélèvements de fonds et commandites	10 015	5 549
Subventions		
Conseil de la coopération de la Saskatchewan	5 969	4 733
Francofonds	4 000	5 550
Gouvernement du Canada		
Emploi et développement social	-	2 958
Apport gouvernemental - prêt CUEC (note 9)	13 445	-
Subvention salariale de 10%	8 250	-
Le Fonds canadien de la radio communautaire	24 198	50 000
Patrimoine Canada		
Subvention de base	132 000	132 000
Projet	8 305	16 755
Patrimoine Canada et Province du Manitoba - Éducation, citoyenneté et jeunesse		
Projet plan d'action langues officielles	14 000	13 500
Bureau de l'éducation française	22 422	7 941
Fédération de la jeunesse canadienne française	4 119	33 839
Association de la presse francophone	27 333	-
Subventions afférentes aux immobilisations (note 8)	7 625	9 499
	368 883	358 194
Charges		
Abonnements, cotisations et licences	4 163	7 401
Amortissement	15 578	18 013
Assurance	7 020	6 873
Droits d'auteurs	5 702	5 333
Déplacements	1 846	3 187
Électricité	8 292	10 958
Frais bancaires et intérêts	547	236
Honoraires et frais professionnels	17 380	26 375
Impression, timbres, papeterie	2 496	3 183
Location des tours	29 215	28 401
Loyer	12 319	12 319
Mauvaises créances (recouvrement)	1 785	(1 118)
Publicité et promotion	2 016	1 217
Réparations, maintien, et achat d'équipement	3 861	7 890
Réunions	1 114	1 586
Salaires et bénéfices	241 042	209 909
Téléphone et Internet	5 945	5 848
	360 321	347 611
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	8 562	10 583

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 août	2020	2019
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	8 562	10 583
Élément n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement	15 578	18 013
Subventions afférentes aux immobilisations	(7 625)	(9 499)
Apport gouvernemental - prêt CUEC (note 9)	(13 445)	-
Amortissement du prêt CUEC (note 9)	230	-
	<u>3 300</u>	<u>19 097</u>
 Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(35 385)	4 500
Subventions à recevoir	9 031	1 632
Intérêts courus	231	(270)
Frais payés d'avance	394	(1 273)
Créditeurs et frais courus	5 381	(8 864)
Subventions reportées	61 452	(92 196)
	<u>41 104</u>	<u>(96 471)</u>
	<u>44 404</u>	<u>(77 374)</u>
 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Prêt CUEC	40 000	-
Achat d'immobilisations	(4 551)	(15 534)
	<u>35 449</u>	<u>(15 534)</u>
 Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation (diminution) nette des placements	22 537	(2 844)
 Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	102 390	(95 752)
 Encaisse, au début de l'exercice	<u>(6 605)</u>	<u>89 147</u>
 Encaisse (endettement bancaire), à la fin de l'exercice	<u>95 785</u>	<u>(6 605)</u>

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

1. Nature de l'organisation

L'Organisation gère une radio communautaire francophone au Manitoba. Le 19 septembre 1990, le CRTC a approuvé la demande de licence de radiodiffusion de CKXL FM 91,1 et l'approbation fut confirmée par le Ministère des communications le 26 octobre 1990.

L'Organisation est une société à but non-lucratif incorporée sous la *Loi sur les corporations du Manitoba* et est exemptée d'impôt sous la section 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

2. Principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés tels que les annonces publicitaires, les commandites, les cotisations, les dons, la subvention salariale temporaire de 10% et les prélèvements de fonds sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

d) Actifs nets avec affectation d'origine interne

Les actifs nets d'urgence technologique et d'éventualités ont été affectés par un transfert des actifs nets d'administration générale suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration. Ces actifs nets pourront seulement être utilisés pour le remplacement d'équipements nécessaires à la radiodiffusion ou autres éventualités majeures et nécessaires suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat moins amortissement cumulé et amorties sur leur vie utile estimée selon les bases et les taux suivants :

Équipement informatique	15 % méthode dégressive
Équipement technique et de studio	10 % à 20 % méthode dégressive
Ligne de transmission	10 % méthode dégressive
Mobilier et équipement	10 % méthode linéaire

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que l'actif pourrait s'être déprécié. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

g) Emploi des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et charges de l'exercice. Les montants réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction si de nouvelles informations sont portées à la connaissance de celle-ci.

3. Placements

Les placements comprennent des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 1,70 % à 2,75 % (2,20 % à 2,75 % en 2019) et prennent tous échéance avant le 31 août 2021.

Au 31 août 2020, le solde de 23 290 \$ (27,841 au 31 août 2019) de ces placements est affecté.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

4. Débiteurs

Les débiteurs sont présentés nets d'une provision pour créances douteuses au montant de 3,804 \$ (2 019 \$ en 2019).

5. Immobilisations

	2020			2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	52 467	30 610	21 857	47 916	26 736	21 180
Équipement technique et de studio	395 974	336 572	59 402	395 974	324 966	71 008
Ligne de transmission	18 371	17 486	885	18 371	17 388	983
Mobilier et équipement	20 551	20 551	-	20 551	20 551	-
	487 363	405 219	82 144	482 812	389 641	93 171

6. Marge de crédit

L'organisation détient une marge de crédit ayant un maximum de 35 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 2,00 % qui est représenté par un taux effectif de 5,45 % au 31 août 2020. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté. Au 31 août 2020, la marge de crédit n'était pas utilisée.

7. Subventions reportées

	2020	2019
	\$	\$
Radio		
Fonds canadien de la radio communautaire	15 262	-
Patrimoine Canada	24 695	-
Association de la presse francophone	43 917	-
Action Médias		
Province du Manitoba - Bureau de l'éducation française	-	22 422
	83 874	22 422

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

8. Subventions reportées afférentes aux immobilisations

Les subventions reportées présentées comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des subventions reportées afférentes aux immobilisations est comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	38 846	48 345
Montants amortis dans les résultats de l'exercice	(7 625)	(9 499)
Solde, à la fin de l'exercice	31 221	38 846

9. Prêt CUEC

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Prêt CUEC, sans garantie, intérêts et modalités de remboursement comme indiqué ci-dessous	40 000	-
Partie non amortie de l'ajustement de la juste valeur	(13 445)	-
Montants amortis dans les résultats de l'exercice	230	-
Solde, à la fin de l'exercice	26 785	-

En 2020, l'Organisation a reçu un prêt de 40 000 \$ du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) pour financer les dépenses non reportables admissibles pendant le COVID. Le prêt ne porte pas intérêt et aucun paiement n'est prévu avant le 31 décembre 2022. Si 30 000 \$ du prêt ont été remboursés à cette date, les 10 000 \$ restants seront annulés. Si les 30 000 \$ de remboursements de prêt n'ont pas été effectués au 31 décembre 2022, le solde impayé complet sera converti en un prêt portant intérêt de 5% à rembourser par versements mensuels sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2025.

Le prêt a été comptabilisé à sa juste valeur à sa création. L'ajustement de la juste valeur de 15 000 \$ a été comptabilisé à titre d'apport gouvernemental et inclus dans les produits en 2020. L'ajustement du prêt est amorti selon la méthode linéaire sur la période de prêt terminée le 31 décembre 2025. Au 31 août 2020, la portion de l'ajustement au prêt amortie dans les résultats de 230 \$ est incluse au poste des frais bancaires et intérêts.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

10. Engagements contractuels

L'organisation a des baux se rapportant aux locaux et à la tour de transmission, qui viendront à échéance entre mars 2021 et février 2022. Les loyers minimaux à payer s'élèveront aux montants suivants pour les exercices terminés le 31 août :

2021	41 705 \$
2022	29 385
2023	21 045

11. Annonces publicitaires

Au cours de l'exercice, la Radio s'est engagée à des contrats d'échange de publicité où des annonces sont échangées pour des produits et/ou services de la même valeur ayant un effet net nul aux états financiers. Le montant brut relié aux contrats d'échange de publicité se chiffre à 15 250 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2020 (14 870 \$ en 2019). Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans ces états financiers.

12. Dépendance économique

L'Organisation dépend du financement des gouvernements fédéral et provincial pour ses opérations.

13. Gestion des risques financiers

L'Organisation, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, de liquidité et du marché. L'objectif de l'Organisation en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'Organisation.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Organisation lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Organisation est exposée principalement au risque de crédit au niveau des débiteurs et subventions à recevoir.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

13. Gestion des risques financiers (suite)

Débiteurs : L'Organisation est exposée au risque de crédit puisque les débiteurs viennent principalement de deux organisations. Malgré, le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. La direction utilise les tendances historiques de paiement en déterminant si l'Organisation établira une provision pour créances douteuses ou si les débiteurs devraient être radiés.

Subventions à recevoir : L'Organisation n'est pas exposée au risque de crédit significatif se rapportant aux subventions à recevoir puisque celles-ci sont principalement dûes des gouvernements provincial et fédéral selon des ententes de financement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles. La politique de l'Organisation est de s'assurer qu'elle ait suffisamment d'argent liquide afin de lui permettre de respecter ses responsabilités quand elles sont exigibles.

Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier flotteraient en raison des changements des taux d'intérêt du marché. L'encaisse est tenue dans un compte d'opération qui ne gagne pas des intérêts et la marge de crédit est à taux variable. Les placements sont investis dans les produits à taux fixe, mais c'est l'avis de la direction que l'Organisation n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt significatif car les placements sont à court terme.

14. Incertitude liée à la COVID-19

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (« OMS ») a annoncé l'état d'urgence de santé publique internationale en raison de l'éclosion d'une nouvelle souche de coronavirus, spécifiquement identifiée « COVID-19 ». Ce virus constitue un risque pour la communauté internationale étant donné qu'il se propage rapidement à l'échelle mondiale. En conséquence, l'Organisation a mis en oeuvre des mesures spécifiques pour réduire le risque lié à la COVID-19.

Aux nombres de ces mesures, notons les périodes de quarantaine, qui ont provoqué la diminution des activités des organismes à l'échelle mondiale et, par conséquent, ont entraîné le ralentissement de l'économie. Durant l'année, l'Organisation a utilisé deux ressources gouvernementales, incluant un prêt avec un taux d'intérêt de 0%, et un remboursement des salaires de 10%. Il y avait aussi certaine annulation de programmation, ainsi que l'annulation de certains contrats publicitaires.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

14. Incertitude liée à la COVID-19 (suite)

Compte tenu de la nature dynamique des circonstances, la durée de la perturbation des activités et les répercussions financières connexes ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnable actuellement.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été redressés afin de rendre leur présentation conforme avec celle de l'exercice courant.